

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

OBJET : Demande de dérogation mineure des propriétaires de l'immeuble sis au 112, chemin Roberge, pour permettre l'installation d'une piscine en cour avant de la résidence.

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 juillet 2017, à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé, et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de dérogation mineure.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

Item 1 Présentation du projet de dérogation mineure

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, fait un résumé du projet de dérogation mineure demandé.

Objet de la dérogation

La demande est pour permettre l'installation d'une piscine en cour avant de la résidence. Cette demande de dérogation mineure porte sur la propriété située au 112, chemin Roberge, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans cette propriété est située vers la fin du chemin en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Item 2 Période de questions.

Question : Aucune

6 personnes étaient présentes à la rencontre.

017-072

Item 3 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 05 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)